

# GUIDE PRATIQUE DES RISQUES MAJEURS

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS  
DICRIM



**- DOCUMENT A CONSERVER -**

**Commune de CHATEAUNEUF SUR ISERE**  
[www.chateauneufsurisere.fr](http://www.chateauneufsurisere.fr)



**Edition 2023**

## LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des Châteauneuvoises et des Châteauneuvois est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. L'information préventive des habitants est une étape incontournable pour une prévention efficace.



Conformément à la réglementation en vigueur, ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) vous informe des risques majeurs identifiés sur la commune, la description de chacun de ces risques et de leurs conséquences prévisibles sur les personnes, les biens et l'environnement, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde et les consignes de sécurité à mettre en œuvre.

**Je vous invite à le lire attentivement et à le conserver précieusement.**

L'équipe municipale travaille également à la finalisation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et l'assistance de la population en cas de survenance d'un accident majeur.

Vous êtes les principaux acteurs de votre propre protection, je vous conseille vivement de prendre connaissance de ce document et d'inciter tous les membres de votre entourage à le consulter.

**Frédéric VASSY**

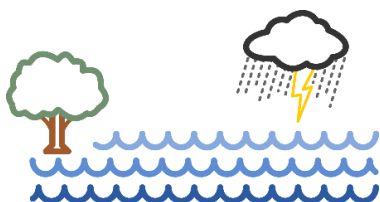
## SOMMAIRE

Les risques majeurs	3
Les dispositifs d'alerte	4
Les consignes de sécurité communes à tous les risques	4
Le risque Inondation et le risque Rupture de barrage	5-6
Le risque Mouvement de terrain	7
Le risque Sismique	8
Le risque Transport de matières dangereuses	9
Le risque Nucléaire	10
Le risque Incendie sur les espaces boisés	11
Les risques climatiques	12-13-14
Les points de rassemblements	15
Les centres d'accueil et d'hébergements	15
Les numéros utiles	16

# LES RISQUES MAJEURS

## Qu'est-ce que c'est ?

Un risque majeur est un événement imprévu et brutal d'origine naturelle ou technologique qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.



ALÉAS



+ ENJEUX



= RISQUES

La commune de Châteauneuf sur Isère est concernée par plusieurs risques majeurs :

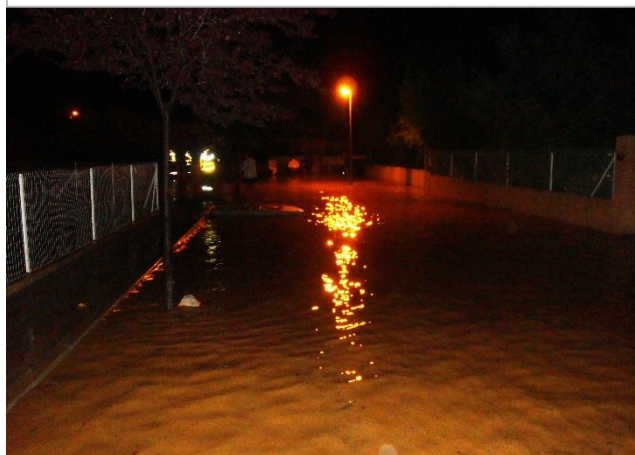
### \* Risques naturels :

- Risque Inondation
- Risque Mouvement de terrain
- Risque Séisme
- Risques Climatiques

### \* Risques technologiques :

- Risque transport de marchandises dangereuses par voie routière et par canalisation.
- Risque Rupture de barrage
- Risque Nucléaire

Intempéries du 5 septembre 2008



## LES DISPOSITIFS D'ALERTE

En cas d'évènement majeur sur le territoire de la commune, l'équipe municipale sera susceptible de vous alerter afin de vous informer sur la situation et sur les consignes à suivre.

### Comment suis-je alerté ?

- Diffusion de message par la police municipale avec haut-parleur
- Information sur le site internet de la commune : [www.chateauneufsurisere.fr](http://www.chateauneufsurisere.fr)
- Information sur les panneaux électroniques de la commune situés devant la salle des fêtes et à l'école de Bonlieu
- Par SMS via l'application POLITEA pour les personnes inscrites
- Par mail via la liste de diffusion « Châto-ALERTE »
- Déclenchement du dispositif FR-Alerte de la Préfecture sur demande du maire
- Directement par les élus amenés à faire du porte-à-porte
- En écoutant la radio : France Bleue Drôme Ardèche (87.9)



Pour accéder au site internet de la commune  
et s'inscrire aux listes de diffusion, et communiquer son numéro de téléphone



## LES CONSIGNES DE SECURITÉ COMMUNES À TOUS LES RISQUES



- Ecouter France Bleue Drôme Ardèche (87.9) et regarder les chaînes d'information régionales



- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : ils sont pris en charge par les enseignants et le personnel scolaire qui assurent leur mise en sûreté.



- Privilégier les SMS, ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence, afin de laisser les réseaux disponibles pour les services de secours.



- Dans la mesure du possible, apporter son aide aux personnes fragiles, isolées ou en difficulté.

# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



Les mouvements de terrains regroupent un ensemble de déplacement, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

La commune de Châteauneuf sur Isère est confrontée au risque mouvement de terrain. Ce dernier est plus particulièrement situé au coeur du village (Colline de Bel Air), ainsi que sur les berges de l'Isère au niveau des Baumes.

Les risques de mouvements de terrains sont importants en raison de deux phénomènes : les inondations, les périodes de sécheresses et la violence des événements climatiques.



Cave	Carrière	Naturelle	Indéterminée
Galerie	Ouvrage Civil	Ouvrage militaire	Puits
Souterrain	Glissement	Erosion des berges	Effondrement
Coulee	Eboulement		

**Ma commune face au risque Mouvement de terrain**

- Lorsque c'est nécessaire, la mairie fait exécuter des sondages de terrain avant toute opération de travaux
- Le Plan communal de sauvegarde définit les dispositions à prendre au niveau communal en cas de mouvement de terrain.

3 février 2009 : effondrement de la route de Valence au milieu du village (RD 67)



## LES CONSIGNES A RESPECTER En cas de mouvement de terrain

### AVANT

- \* Détecter les signes précurseurs :
  - Fissures dans les murs
  - Poteaux, barrières penchées
  - Végétation penchée
- \* En informer les autorités : le maire ou les sapeurs-pompiers, en cas de danger avéré.



### PENDANT

- \* Éloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse.
  - \* Éloignez-vous des bâtiments.
  - \* Coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.
  - \* Ne revenez pas sur vos pas.
  - \* N'empruntez pas l'ascenseur.
- En extérieur, en cas d'urgence, s'abriter derrière un « obstacle » (rocher, arbre).



### APRES

- \* Ne vous approchez pas d'un bâtiment endommagé.
- \* Évaluez les dégâts et les dangers.
- \* Informez les autorités.
- \* Apportez une première aide aux voisins et aux secours.

## LE RISQUE INONDATION



L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risque d'inondation sur ma commune (par le Rhône et l'Isère) :

- **Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau** : elle se caractérise par une montée des eaux rapide, qui s'accompagne d'un courant très puissant et dangereux, pouvant charrier des éléments solides (sable, galets, ...).
- **Par une crue à débordement lent de cours d'eau** : On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.



### Ma commune face au risque inondation

- La commune participe au groupe de travail GEMAPI au sein de Valence Romans Agglo qui programme les actions de prévention des inondations.
- Le Plan communal de sauvegarde définit les dispositions à prendre au niveau communal en cas d'inondations.

## LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une "vague" (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.



### Ma commune face au risque Rupture de Barrage

- Le Plan communal de sauvegarde définit les dispositions à prendre au niveau communal en cas de rupture de barrage.



## LES CONSIGNES A RESPECTER

### En cas d'inondation ou de rupture de barrage

#### AVANT

- Surélever les meubles, mettre les papiers et documents importants à l'abri.
- Déplacer son véhicule dans une zone non inondable.
- Coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité
- Fermer les portes, fenêtres et soupiraux, occulter les bouches d'aération.
- Mettre les produits polluants hors d'eau.
- Arrimer les cuves.
- Faire une réserve d'eau potable.

#### PENDANT

- Informez-vous et respectez les consignes données par les autorités et les secours.
- Ne pas utiliser les équipements électriques (sauf avec piles).
- Si aucune évacuation n'est demandée par les autorités, réfugiez-vous à l'étage.
- Ne pas prendre l'ascenseur en raison des risques de coupures électriques.
- Ne pas utiliser la voiture sur une route inondée : 30 cm d'eau suffisent pour soulever et emporter un véhicule.
- Ne pas circuler à pied dans les zones inondables (risque d'être emporté ou de chute dans bouche d'égout).
- En cas de danger, se réfugier le plus en hauteur possible (sur le toit en dernier recours) et attendre l'arrivée des secours.
- N'appellez les secours qu'en cas de réel danger, afin de ne pas saturer les réseaux.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.



#### PRÉPARER UNE ÉVACUATION

- Se renseigner auprès de la mairie sur les lieux d'accueil et les itinéraires pour y parvenir.
- Sécuriser les réseaux de gaz et d'électricité du logement.
- Mettre à l'abri les produits dangereux (produits chimiques, produits d'entretien, médicaments...) afin d'éviter toute pollution. Les placer dans les parties hautes de l'habitation ou dans une armoire étanche.
- **Préparer et emporter :**
  - documents importants : pièce d'identité, livret de famille,...
  - moyens de paiements,
  - pour chaque membre de la famille : vêtements et chaussures de rechange, nécessaire de toilette,
  - clés (maison et voiture),
  - téléphone portable avec chargeur,
  - médicaments en cas de traitement en cours
  - sacs de couchages,
  - aliments adaptés en cas régime particulier...

#### APRES

- S'informer auprès de la mairie pour savoir :
  - si le retour dans son habitation est possible ;
  - si l'eau du robinet peut être consommée.
- Ne pas brancher les appareils électriques s'ils sont mouillés et ne pas utiliser de chauffage d'appoint en continu (risque d'intoxication au monoxyde de carbone).
- Être prudent lors du nettoyage : utiliser des gants et des bottes pour enlever à l'eau stagnante, la boue et les objets flottants.
- Aérer souvent et chauffer très doucement pendant plusieurs jours afin de sécher l'habitation.
- Attendre la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.
- Pour la remise en état des réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage, faire appel à des professionnels.
- Contacter son assureur.



## Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches, en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie.

Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir du foyer, point d'où commence le séisme. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Le point en surface, situé directement au-dessus du foyer, s'appelle l'épicentre du séisme.

En France, les séismes sont superficiels, c'est-à-dire qu'ils se produisent généralement dans les quinze premiers kilomètres de la croûte terrestre.

### Ma commune face au risque sismique

L'ensemble de la commune et les communes voisines sont en zone de sismicité 3 - Modérée, sur une échelle allant de 1 à 5.

La commune veille au respect des normes parasismiques dans la construction des bâtiments.



## LES CONSIGNES A RESPECTER En cas de séisme

### Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment :

- Se mettre à l'abri contre un mur, une colonne porteuse ou sous un meuble solide et se tenir à celui-ci.
- S'éloigner des fenêtres.



**PENDANT LA SECOURSSE**

### Si vous êtes à l'extérieur :

- Ne pas rester sous ou sur ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux, fils électriques).
- S'éloigner le plus possible des façades de bâtiments (risque de chute d'objets)
- À défaut, s'abriter sous un porche.

### Si vous êtes en voiture :

- S'arrêter si possible à distance des constructions et des lignes électriques.
- Ne pas descendre du véhicule avant la fin de la secousse.

**APRES LA SECOURSSE**

- Evacuez rapidement et avec précaution les bâtiments.
- Restez éloignés de ce qui peut s'effondrer.
- Ne jamais pénétrer dans les bâtiments endommagés.
- N'empruntez pas l'ascenseur.
- Ne pas toucher aux câbles et fils électrique tombés à terre.
- Coupez l'électricité et le gaz.



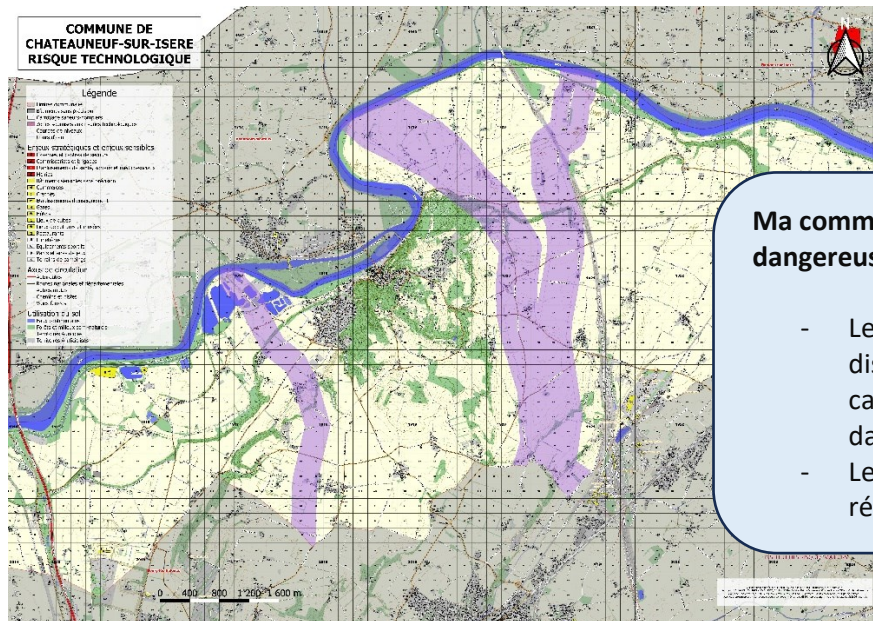


# LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, radioactive, volatile ou encore corrosive.

- La commune est soumise au risque de transport de matières dangereuses par **voie routière** en raison des nombreuses axes routiers qui traversent la commune, et par **voie ferroviaire**.
- La commune est également traversée par **des canalisations** pour le transport du gaz naturel (gazoducs) et des hydrocarbures (oléoducs et pipelines).



## Ma commune face au risque de transport de matières dangereuses

- Le Plan communal de sauvegarde définit les dispositions à prendre au niveau communal en cas d'accident lié au transport de matières dangereuses.
- Les canalisations font l'objet de contrôles réguliers par les services compétents.



## LES CONSIGNES A RESPECTER

### En cas d'accident lié au transport de matières dangereuses

#### AVANT

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.
- S'informer sur les dispositifs d'alerte.

#### APRES

- À la fin de l'alerte, aérez toutes les pièces du bâtiment.
- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation d'eau, d'aliments issus des zones contaminées et de l'usage des sols.

#### PENDANT

#### Si vous êtes témoin d'un accident de TMD :

- Protégez sans vous mettre en danger, pour éviter un suraccident.
- Balisez les lieux du sinistre et faites éloigner les personnes.
- Donnez l'alerte (17, 18 ou 112) en précisant le lieu, le moyen de transport impliqué, le nombre de victimes et la nature du sinistre.

#### En cas de fuite de produit :

- N'entrez pas en contact avec le produit (en cas de contact involontaire : se laver et si possible se changer).
- En cas de nuage toxique, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.
- Entrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez toutes les ouvertures, les portes et les fenêtres (un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique).
- Coupez la climatisation, le chauffage, le gaz et l'électricité.
- Suivez impérativement les consignes des autorités.
- Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (risque d'explosion).



## LE RISQUE D'ACCIDENT NUCLÉAIRE



Les installations nucléaires de base (INB) sont des installations qui, de par leur nature ou en raison de la quantité ou de l'activité des substances radioactives qu'elles contiennent, sont soumises à des dispositions particulières en vue de protéger les personnes et l'environnement.

En cas d'accident majeur, les risques sont les suivants :

- Le risque d'exposition radiologique : lorsqu'un objet ou un individu est soumis à des rayonnements émis par une source extérieure, en l'occurrence une source radioactive. L'exposition cesse dès lors que la source est éloignée ou mise en sécurité.
- Le risque de contamination : elle suppose un dépôt de substances radioactives sur les vêtements ou le corps d'un individu, par exemple des poussières radioactives dans l'air respiré (nuage) ou dans le sol (aliments frais, ...). La contamination conduit à l'exposition de l'organisme jusqu'à ce que les substances soient éliminées, par décontamination ou par élimination naturelle par l'organisme.

Dans le département de la Drôme :

- le Site du Tricastin situé sur les communes de Pierrelatte, de St-Paul-trois-Châteaux et dans le Vaucluse.
- la société FRAMATOME à Romans.
- le Site de Cruas-Meysses situé sur les communes ardéchoises de Cruas et de Meysses.

**Châteauneuf sur Isère ne se situe pas dans le périmètre de sécurité immédiat entourant les installations nucléaires. Néanmoins, en cas d'accident, la commune peut être impactée.**



### Ma commune face au risque Nucléaire

- Le Plan communal de sauvegarde définit les dispositions à prendre au niveau communal, notamment pour l'organisation de distribution de comprimé d'iode.
- Un contrôle continu est assuré par l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN).

## LES CONSIGNES A RESPECTER

### En cas d'accident nucléaire

- Se mettre rapidement à l'abri dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez portes et fenêtres, obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif et de linge humide.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- Limiter les communications téléphoniques.
- Ne pas fumer afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.
- Se tenir informé en écoutant la radio ou sur les réseaux sociaux.
- Se tenir informé d'une éventuelle distribution d'iode, décidée par le Préfet.
- Interdiction ou limitation de consommation de denrées alimentaires (afin de limiter la contamination par ingestion).



# LE RISQUE INCENDIE SUR LES ESPACES BOISÉS



On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 1 hectare d'un seul tenant.

Sur la commune, le risque se situe essentiellement sur la colline du Châtelard.

Pour se déclencher et se propager le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- Une source de chaleur, étincelle ou flamme, dont l'homme est souvent à l'origine par imprudence (cigarette, barbecue, etc.), accident ou malveillance.
- Un combustible : la végétation.
- L'oxygène de l'air, le vent active la combustion.

La chaleur et la sécheresse sont des critères qui facilitent la l'éclosion du feu.

## Ma commune face au risque Incendie

- La commune veille à l'entretien et au débroussaillage nécessaire sur la colline du Châtelard.

Incendie sur la colline du Châtelard le 21/07/2022



## LES CONSIGNES A RESPECTER En cas d'Incendie

Si vous êtes témoin d'un départ de feu  
APPELEZ LES SECOURS IMMEDIATEMENT



### PENDANT

#### L'incendie approche :

- Dégager les voies d'accès et les cheminements d'évacuation (ouvrir le portail).
- Si votre habitation est menacée, arroser les abords et le bâtiment.
- Couper le gaz et l'électricité.

#### Si l'incendie est à votre porte :

- Rentrer rapidement dans un bâtiment en dur le plus proche.
- Fermer volets, portes et fenêtres.
- Calfeutrer avec les linges mouillés toutes les entrées d'air et arrêter la ventilation.
- Respirer au travers d'un linge humide.
- Suivre les instructions des pompiers et des autorités.



#### Le saviez-vous ?

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une distance de 50 mètres.



Zone à débroussailler par le propriétaire



Des phénomènes climatiques, fréquents ou ordinaires, peuvent devenir extrêmes et avoir un impact important pour la sécurité des biens et des personnes.

Les risques climatiques sont présents sous différentes formes :

- les fortes précipitations accompagnées ou non d'inondation ;
- les pluies verglaçantes ;
- les orages violents accompagnés ou non de grêle ;
- les vents forts et tempêtes ;
- les chutes de neige abondantes ;
- les grands froids et les fortes chaleurs.

Ces phénomènes se traduisent très souvent par :

- des voies de communication obstruées voire impraticables ;
- des accidents en série ;
- des toitures endommagées ;
- des habitations isolées par la neige ;
- des interruptions sensibles de distribution d'énergie des réseaux de communication.

## LA VIGILANCE METEOROLOGIQUE

La carte de vigilance, émise par Météo-France, est actualisée deux fois par jour, à 6h00 et à 16h00 pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 h qui suivent.

- Niveau 1 : risque faible, pas de vigilance particulière.
- Niveau 2 : risquer moyen, être attentif, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont prévus.
- Niveau 3 : risque fort, être très vigilant, phénomènes météo dangereux, se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes
- Niveau 4 : risque très fort, vigilance absolue, phénomène d'intensité exceptionnelle, se tenir régulièrement informé et se conformer aux consignes.



Exemple de courriel reçu par les personnes abonnées à la liste de diffusion « Châto-ALERTE »



**Châto-ALERTE**  
Jeudi 21 septembre 2023

---

Information  
Vigilance météo

**VIGILANCE METEOROLOGIQUE ET CRUES ORANGE**

publiée le 21 septembre 2023 à 06h04 (heure métropole)  
valable jusqu'au 22 septembre 2023 à 00h00 (heure métropole).

**Pluie Inondation**  
Qualification

Episode pluvio-orageux intense nécessitant un suivi particulier du fait de son intensité et de sa durée.

**Évolution prévue**

Jeudi dès le début d'après-midi, une première succession d'orages pourra générer des précipitations très intenses.

### Ma commune face aux Risques Climatiques

- Les élus reçoivent les alertes météo de la Préfecture en cas de vigilance orange ou rouge
- L'information est systématiquement transmise aux Châteauneuvois via le Châto-ALERTE



# LES CONSIGNES A RESPECTER

## En cas de vigilance Rouge émise par Météo France

### VENTS VIOLENTS / Avis de tempête très violente

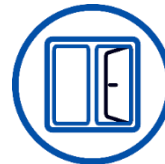


#### CONSEQUENCES POSSIBLES

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.
- Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations.
- La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.
- Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.

#### - CONSEILS DE COMPORTEMENT -

- Je ferme portes, fenêtres, et volets.
- Je n'utilise pas ma voiture.
- Je reste chez moi.
- Je me tiens informé auprès des autorités.



### ORAGES

#### - CONSEILS DE COMPORTEMENT -

- Je reste chez moi et je me tiens informé.
- Je m'abrite dans un bâtiment en dur.
- Je n'utilise pas mon véhicule. Si je suis sur la route, je roule au pas et je ne m'engage pas sur une route immergée.
- Je stationne en sécurité et ne quitte pas mon véhicule.
- Je n'utilise mon téléphone qu'en cas d'urgence.

#### CONSEQUENCES POSSIBLES

- Localement, des dégâts très importants sont à craindre sur les habitations, les parcs, les cultures et plantations.
- Les massifs forestiers peuvent localement subir de très forts dommages et peuvent être rendus vulnérables aux feux par de très nombreux impacts de foudre.
- L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger.
- Des inondations de caves et points bas sont à craindre, ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières.





### CONSEQUENCES POSSIBLES

- Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.
- L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées.
- Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur.
- Veillez aussi sur les enfants.



## NEIGE - VERGLAS

### CONSEQUENCES POSSIBLES

Des chutes de neige importante ou du verglas sont susceptibles d'affecter gravement les activités humaines et la vie économique.

Les routes risquent de devenir rapidement impraticables sur l'ensemble du réseau.

De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours.

De très importantes perturbations sont à craindre concernant les transports aériens et ferroviaires.

### - Conseils de comportement -

- Je reste chez moi.
- Je me tiens informé auprès des autorités.
- Si je suis immobilisé sur la route, je quitte mon véhicule uniquement sur ordre des autorités.
- J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison et n'utilise pas les chauffages à combustion en continu.



Chutes de neige du 14 novembre 2019



## LES POINTS DE RASSEMBLEMENT SUR LA COMMUNE

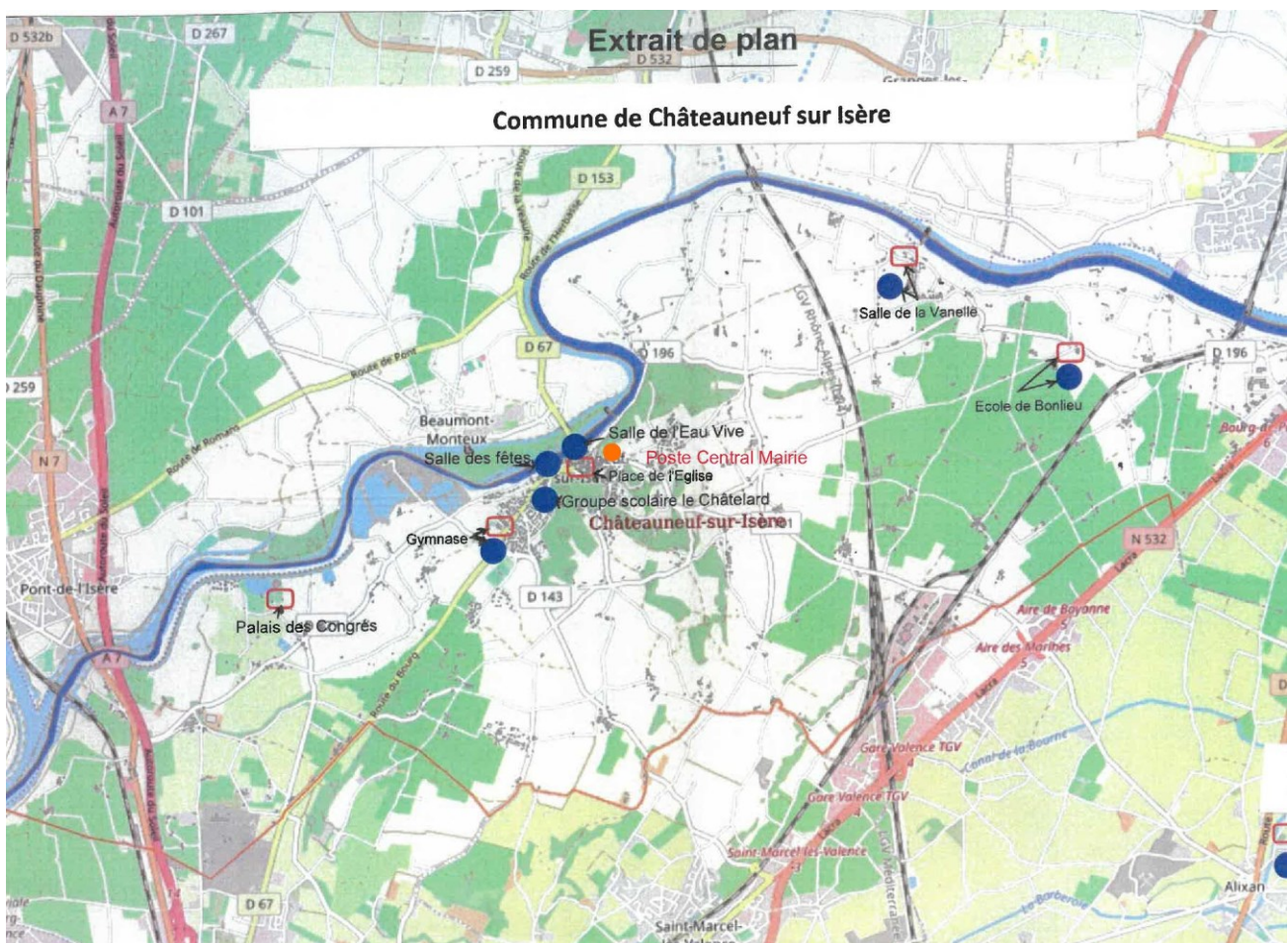
En cas d'évacuation, les Châteauneuvois doivent se rendre sur différents points de rassemblement définis sur la commune

- Parking du Gymnase
- Place de l'église
- Devant la salle de la Vanelle
- Parking de l'école de Bonlieu
- Pond-Point du Palais des congrès

## CENTRE D'ACCUEIL ET D'HERBERGEMENT

Centre d'accueil et d'hébergement des personnes sinistrées :

- Gymnase
- Salle des fêtes
- Groupe scolaire le Châtelard
- Salle de la Vanelle
- Ecole de Bonlieu
- Salle de l'Eau Vive



# NUMÉROS UTILES

 <b>112</b> NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne	<b>LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE</b> LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24	 <b>15</b> <b>SAMU</b> LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins
 <b>17</b> <b>POLICE SECOURS</b> Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police	 <b>18</b> <b>SAPEURS-POMPIERS</b> Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide	 <b>114</b> NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS



Mairie

04.75.71.83.88



Valence Romans Agglo

04.75.81.30.30



Préfecture de la Drôme

04.75.79.28.00